

**CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DES ORIGINES FAMILIALES
DE NICOLAS LAMOIGNON DE BASVILLE**

Intendant du Languedoc

par Claude LAMBOLEY

MOTS CLEFS : Nicolas Lamoignon de Basville. Origines familiales. Étude généalogique nivernaise.

RÉSUMÉ : Nicolas Lamoignon de Basville est-il le descendant de bourgeois de Nevers, importants personnages de l'entourage des ducs de Nevers, ou celui d'une ancienne famille du Nivernais d'origine chevaleresque ? Reprenant les travaux anciens et modernes sur la généalogie de cette famille, l'auteur essaye de résoudre cette question.

Notre regretté confrère, Robert Poujol, est l'auteur d'une remarquable biographie de Nicolas Lamoignon de Basville qui fut Intendant du Languedoc de 1685 à 1718. Ce dernier est connu comme un exécuteur zélé en Languedoc de la politique du roi Louis XIV à l'encontre des protestants, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes. Si le protestant a un regard critique sur l'action de l'Intendant contre les Huguenots, le Préfet qu'il était porte un regard admiratif sur l'œuvre languedocienne de ce grand commis de l'État, fidèle serviteur de son roi. Cependant, à la lecture de ce bel ouvrage bien documenté, j'avais noté que l'origine de la famille était à peine esquissée. Notre confrère écrivait : « *Nicolas de Lamoignon, que l'on surnomma plus tard "Basville", est né le 26 avril 1648 à Paris, sur la rive droite de la Seine, dans le quartier de la rue Saint-Denis, rue Aubry-le-Boucher. Son père, Guillaume de Lamoignon, maître des requêtes, était lui-même le fils de Chrétien (1567-1636), président du Parlement de Paris, et le petit-fils de Charles (1514-1572), originaire de Nevers, et conseiller d'État* »¹. Robert Poujol n'en dit pas plus et se contente de renvoyer en note à Louis Vian pour de plus amples renseignements.

Si l'on se rapporte à ce dernier dans sa monographie sur les Lamoignon², on n'est guère plus avancé. Celui-ci fait de Charles Lamoignon l'ancêtre de la famille tant il est vrai que ce dernier, « en montant » à Paris et en se rapprochant du pouvoir royal, sera à l'origine de la fortune de la famille. Cependant, il en dit un peu plus, soulignant « *qu'il existe, dans un faubourg de la petite ville de*

Donzy, arrondissement de Cosne (Nièvre), un coin de terre qui s'appelle le Pré Lamoignon en souvenir d'un fief qualifié de même, dont la tour a survécu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ». À propos de la famille Lamoignon, l'auteur écrit : « *La famille qui va nous occuper était propriétaire et seigneur de ce pays dans un temps fort éloigné. La plupart des généalogistes ont établi que ses ancêtres étaient aux premières croisades...* ». Toutefois, comme nous le verrons, Louis Vian reconnaît que « *le commencement des Lamoignon est fort discuté* ».

Un livre plus récent sur cette famille nous en dit un peu plus³, malgré quelques erreurs et confusions. Analysant le mécanisme de l'ascension de cette famille de hauts magistrats, l'auteur de ce livre, Yves Lemoine, fait remonter sa généalogie à Jean Lamoignon, arrière-grand-père de Charles, contrôleur des comptes du duc de Brabant, comte de Nevers, et aborde la question de l'origine ancienne et féodale de la famille. À cette occasion, il fait état de la controverse existant entre les tenants de l'origine bourgeoise et roturière et les partisans d'une ascendance chevaleresque.

UNE ORIGINE NIVERNAISE INCONTESTÉE

Si l'origine nivernaise des Lamoignon est en effet incontestée, il n'en est pas de même de l'ancienneté de cette illustre famille. Deux thèses ont été proposées. Les Lamoignon étaient-ils “seulement” de noblesse parlementaire, “bourgeois gentilshommes” anoblis pour services rendus à l'État, comme les d'Ormesson ? Ou étaient-ils de noblesse de sang, d'ascendance plus ancienne, comme ils le prétendaient ? C'est ce que nous allons essayer d'élucider dans cette communication.

LES LAMOIGNON : UNE FAMILLE D'ORIGINE BOURGEOISE ?

Si l'on retient cette hypothèse, l'ancêtre avéré et incontestable est, d'après deux anciens généalogistes, Blanchard⁴ et Moreri⁵, **Jean**, premier du nom, qui voit le jour à une date inconnue. Il est qualifié de bourgeois de Nevers. Il épouse Jeanne Érarde, fille d'un écuyer, Guillaume Érarde (selon Soullait⁶) ou Jeanne Dourde (selon Villenaut⁷), fille de Guillaume Dourde, bourgeois de Nevers. Sa vie reste encore pleine d'incertitudes. Si on suit Villenaut⁸, il aurait été lieutenant du Prévôt de Bourges en 1462, fonction qu'il n'assume plus l'année suivante, étant remplacé par Jean de Reuilly pourvu du même office, mais aussi secrétaire du comte Jean. Villenaut le dit également contrôleur de la dépense extraordinaire de l'hôtel du comte de Nevers, de 1477 à 1481, figurant dans le même compte que Jean, son fils, en 1482⁹. Mais il règne une

certaine confusion dans ces renseignements biographiques, probablement du fait que son fils porte le même prénom et qu'ils ont exercé, tous les deux, les mêmes charges auprès du comte de Nevers. Jean serait mort au début de 1483¹⁰. Cependant, une chose est certaine, le couple aura deux enfants : Jean qui suit et Huguette, femme de Pierre de la Salle.

On peut s'étonner qu'un bourgeois, sans ascendance connue, ait accédé à des charges aussi importantes que les siennes. Certes, depuis Philippe le Bel, une ébauche d'administration a été mise en place et les rois ou les princes vont, dès lors, faire appel à des serviteurs fidèles, fils de marchands ou de laboureurs, suffisamment savants pour assurer des fonctions judiciaires et administratives. On peut citer des exemples comme Guillaume Nogaret ou Pierre Flotte. Quel statut social avait le père de Jean ? On l'ignore. On sait seulement que ce dernier habitait à Nevers une maison qui lui venait de son père et que vendra sa fille Huguette, en 1483, après son décès. Il avait donc du bien. Était-il marchand ? On ne sait. À moins qu'une réponse ne soit apportée quand on examinera l'hypothèse de la noblesse de sang.

Jean, son fils, deuxième du nom, voit le jour à une date inconnue. Comme son père, il est secrétaire et contrôleur de la dépense ordinaire de Jean de Clamecy, comte de Nevers, en 1482¹¹, puis de sa veuve, Françoise d'Albret. Il habite Nevers en 1480. Un acte du 22 décembre 1481 signale que Jean Lamoignon « *clerc, demeurant à Nevers achète une pièce de terre à Laurent, Huguenin et Pierre Valot, enfants de défunt Jean Valot* »¹². Il y reçoit un paiement en 1482.

De Villenaut écrit qu'il avait épousé à Nevers, le 25 novembre 1477, Marie de L'Estang, ce que note sa belle-fille sur un livre d'heures : « *Le 25^e jour de novembre 1477 furent épousés Jehan Lamoignon, secrétaire du conte, et Marie Delestang, fille de feu honorable homme, Jean Delestang, bourgeois de Nevers, tous natifs et paroissiens de St-Victour de Nevers* »¹³. Cette Marie de L'Estang était la sœur d'*honorable homme* Jean de Lestang, demeurant à Nevers en 1464 et 1471, qui fut tuteur de ses enfants et d'*honorable homme* Pierre de Lestang, bourgeois de Nevers, mort avant le 19 juin 1519, sans enfants de Catherine Poivreau, sa femme.

Le couple Jean Lamoignon et Marie Delestang aura trois enfants en vie : François qui suit, Jean, troisième du nom, né le 6 novembre 1481, et Marie, femme de Gilbert Boudor, avocat à Bourges.

Marie de Lestang mourra le 17 mai 1482. On ignore la date du décès de Jean, son mari ; on sait seulement que Huguette, la sœur de ce dernier, femme de Pierre de la Salle, devenue veuve, vendit, le 27 mars 1483, aux *tuteurs* de François et de Jean Lamoignon, ses neveux, fils de Jean II, une maison en la ville de Nevers.

À ce stade de la famille, citant Villenaut¹⁴ Yves Lemoine évoque un descendant, Jean III qui aurait pour père François. Il écrit « *Jean III est ... licencié ès lois et demeure à Nevers. On le trouve dans La Thaumassière, lieutenant du prévôt de Bourges en 1515, conseiller de Marguerite d'Orléans, duchesse de Berry pour ses Grands Jours de Berry à Bourges. Le 1^{er} juillet 1505, il signe dans un bail à bordelage, qu'il passe tant en son nom qu'au nom de son père François Lamoignon, bourgeois de Nevers si l'on en croit ce bail, fait par Jean, son frère [?]. Sa femme, Marie du Coing...* »¹⁵. À regarder de près, cet auteur fait une confusion entre des personnages portant le même prénom, comme cela était souvent le cas dans les familles du passé, confusion qui vient d'une coquille dans le texte de Villenaut où, dans la retranscription de l'acte dont il est question, ce dernier a interverti les mots frère et père. L'erreur est manifeste à l'examen de l'arbre généalogique qu'il donne de cette famille, en faisant François, né le 17 mai 1480, le fils de Jean III, né le 6 novembre 1481 [!]¹⁶. Un autre argument en faveur de l'erreur est que ce Jean III n'a pas eu pour épouse Marie du Coing mais Anne Alabat¹⁷, comme en témoigne l'acte suivant : « *Vidimus d'une lettre du 13 mars 1513, pour la réception de Anne Alabat, femme de Jean Lamoignon, lieutenant général du prévôt de Bourges...* »¹⁸. Ce que confirme de Villenaut dans le *Nobiliaire de Nivernois* où, au chapitre Lamoignon¹⁹, il est très clair : François est bien le fils de Jean II, et le frère de Jean III. Ce dernier est décédé le 28 juin 1530 et inhumé dans l'église Saint-Austrille de Bourges. Sa postérité prendra racine dans le Berry mais s'éteindra rapidement.

François est né le 17 mai 1480 pour Moreri, le 30 juin pour Blanchard. Il est seigneur de Grateix, en partie par son épouse. Il est qualifié de bourgeois de Nevers dans le bail à bordelage²⁰ dont il est question plus haut, fait par Jean, son frère, se *faisant fort* pour lui, le 1^{er} juillet 1505. Il est secrétaire de Françoise d'Albret et contrôleur de sa dépense, en 1508. Il est dit *honorable homme* dans une reconnaissance qui lui est donnée à lui et à son frère, le 19 juin 1519, comme héritiers de feu Pierre de L'Estang, leur oncle.

Il épouse, en présence de Françoise d'Albret, comtesse de Nevers, veuve de Jean de Clamecy et duchesse douairière du Brabant, le 14 janvier 1509, au château de Donzy, Marie du Coing, qui mourra le 21 décembre 1520. Elle était la fille de Vincent du Coing, seigneur de Grateix, qualifié de bourgeois et de marchand de Nevers dans de nombreux actes²¹, et de Marie Bourgoing.

François ne vivait plus en 1538. En effet, le 19 mars 1538, Gilbert Boudor, son beau-frère, avocat à Bourges, partagea, avec Pierre Luillier, son gendre, comme curateurs des enfants de "feu" François Lamoignon, les biens qui avaient été communs entre les frères défunts, Jean et François, et qui étaient restés indivis entre leurs enfants²².

Le couple François Lamoignon et Marie du Coing avaient eu quatre enfants : Charles, Hélin, Françoise et Marie.

Hélin sera abbé de Bellevaux et prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier. Il aura un fils naturel, prénommé Louis.

Françoise sera l'épouse de Pierre Luillier, marchand à Bourges.

Marie, dame des Meurs et autres lieux, épousera en premières noces François du Broc, écuyer, seigneur des Granges, descendant d'une famille originaire du Brabant dont l'ancêtre était maître d'hôtel de Louis III de Mâle, duc de Brabant, à la fin du XIV^e siècle. Elle en aura un fils, François, deuxième du nom. Devenue veuve, elle convolera en secondes noces avec Louis Olivier, écuyer, seigneur de Surpalis, lui-même veuf de Marie de Lucenay et père de Claude. Celle-ci épousera François. Ils feront souche en Nivernais²³.

Charles est celui dont il est question chez Robert Pujol. Il est considéré par les historiens comme l'ancêtre de la souche des magistrats parisiens et l'arrière-grand-père de Nicolas de Basville. Comme sa biographie et celles de ses descendants ont été détaillées dans divers livres et publications, nous ne ferons que les évoquer. Charles est né à Nevers, le 1^{er} juin 1514. Il descend donc d'une famille qui, depuis trois générations, exerce des charges de confiance auprès des comtes de Nevers. Ceux-ci lui en seront redevables. Françoise d'Albret a assisté au mariage de ses parents. Il a pour marraine Charlotte d'Albret, la fille de Paule de Brosse, deuxième épouse de Jean de Clamecy. Il bénéficiera de la protection de la famille de Clèves.

Il a 6 ans quand sa mère meurt et moins de 24 ans au décès de son père. Parti étudier le droit à Bourges, Toulouse et Bologne, il avait été reçu docteur ès droit, à Ferrare, le 20 juillet 1543²⁴. Il y avait suivi les leçons d'Alciat. Yves Lemoine s'est penché sur l'ascension de ce personnage, étudiant le mécanisme stratégique et économique qui lui a permis, et par la suite à sa famille, d'acquiescer les hauts postes du pouvoir. Il souligne qu'il a bénéficié d'un vaste réseau de familles alliées qui vivaient des Nevers, les Armes, les Bourgoing, les Olivier, les du Broc... Comme le remarque Ariane Botlanski²⁵, une oligarchie étroite, comprenant un petit nombre de dynasties familiales, s'était vue stabilisée par les Nevers dans les charges duciales soumises à leur contrôle. La duchesse d'Albret lui a ouvert les portes des académies italiennes. Il en reviendra pour rentabiliser cette expérience, rare pour l'époque. Le duc de Nevers, François I^{er} de Clèves, en fait son chef du Conseil, il est désormais le "patron", selon l'expression de notre auteur, d'un homme prêt à réussir. À son retour d'Italie, il suit François I^{er} de Clèves, duc de Nevers, à Paris. Celui-ci va donner Charles au roi, sinon au Parlement, pour manifester sa puissance.

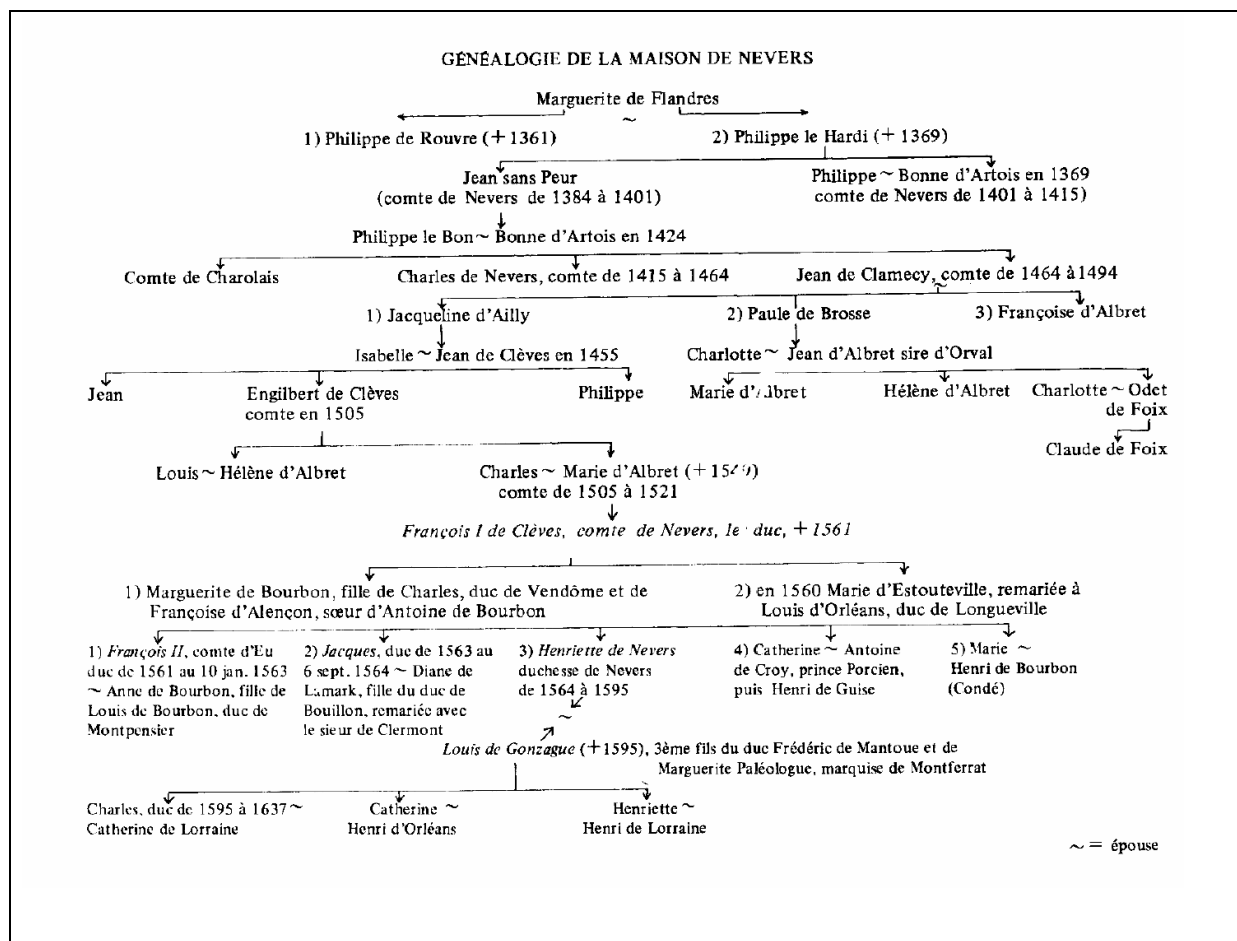
Première étape de son ascension, Charles va prendre une charge de conseiller clerc, en principe réservée à ceux qui ont reçu les ordres, mais cet office a l'avantage d'être moins cher et il peut être laïcisé par la Chancellerie. En fait, au XVI^e siècle, cet office apparaît comme une sorte de stage servant de marchepied pour des offices plus prestigieux et mieux rémunérés. Il versera 500 écus, payés par le duc de Nevers, en résignation²⁶ de feu Jean Maillet. Il sera remplacé par Antoine Hennequin, quand lui-même sera reçu maître des Requêtes.

Par la suite, l'ascension est rapide. Il est avocat au Parlement de Paris, le 16 décembre 1544, conseiller des Eaux et Forêts en la table de marbre, le 23 décembre 1547. À ce propos, Lemoine écrit que l'on n'a pas de trace dans la "notice" de cette fonction ; elle est pourtant signalée dans un acte, enregistré le 19 septembre 1549, dans lequel Charles est désigné comme tuteur des enfants mineurs de Guillaume Bourgoing, conseiller au parlement de Paris ; il y est qualifié de « *conseiller du Roi en la Chambre des Eaux et Forêts de Paris* »²⁷. Ultérieurement, il est nommé conseiller au Parlement de Paris, le 30 septembre 1557. Il y est reçu le 4 octobre suivant. Entre temps, le 26 juillet 1547, Charles a épousé "dans la robe", s'unissant à Charlotte de Besançon, fille d'un conseiller du Châtelet et petite-fille de Nicolas Potier, "général des monnaies et prévôt des marchands". Elle lui donnera vingt enfants, dont seuls survivront deux garçons et quatre filles. Il devient maître des requêtes en janvier 1565, et enfin conseiller au Conseil d'État, le 7 octobre 1572²⁸. Il semble avoir été, pendant peu de temps, surintendant en la justice du roi en Orléanais, en 1569, ce dont témoigne un extrait du registre du conseil privé du roi en date du 15 juillet 1569²⁹.

Poursuivant sa protection sur le personnage, François de Clèves, duc de Nivernais, comte d'Eu, de Dreux..., « *en considération et faveur des grans, laborieulx et recommandables services à luy faitz en la conduite de ses droictz et plusieurs grans et importans affaires, par m^e Charles Lamoignon conseiller d'icelluy seigneur duc [de nivernois] et advocat en la Court de Parlement à Paris* », fait donation audit Charles Lamoignon de la terre, justice et seigneurie de Courson-Launay, le 1^{er} février 1553 (f^o 239 v^o)³⁰. Il est vrai que Charles interviendra à plusieurs reprises pour apporter une solution au formidable endettement des Nevers, en rapport avec leur vie dispendieuse. Il en sera récompensé par de nombreux dons, peu avant la mort du duc François 1^{er} de Clèves, en 1561 : « *Don et transport pour la bonne amour que icelluy sieur duc a dict avoir audict Charles Lamoignon et que tel est son bon plaisir et vouloir de ainsy le faire pour luy donner moyen de soy entretenir ausdictes études et faire pour ce aux enffants d'icelluy seigneur duc ainsi que ledict père et prédécesseurs d'icelluy Charles Lamoignon se sont vertueusement employés au service dudict sieur duc et de ses prédécesseurs* »³¹.

Il meurt quelques jours plus tard, le 1^{er} novembre 1572. À son décès, il était sur le point de prendre la suite du chancelier, Michel de l'Hospital. Il sera inhumé à Paris, au couvent des

Cordeliers³², dans la chapelle du Crucifix qui avait été concédée à la famille Besançon. L'hagiographie familiale raconte que, dans sa dernière maladie, il fut visité plusieurs fois par le roi Henri III ; sa sagesse et son intégrité lui avaient mérité cette distinction³³.

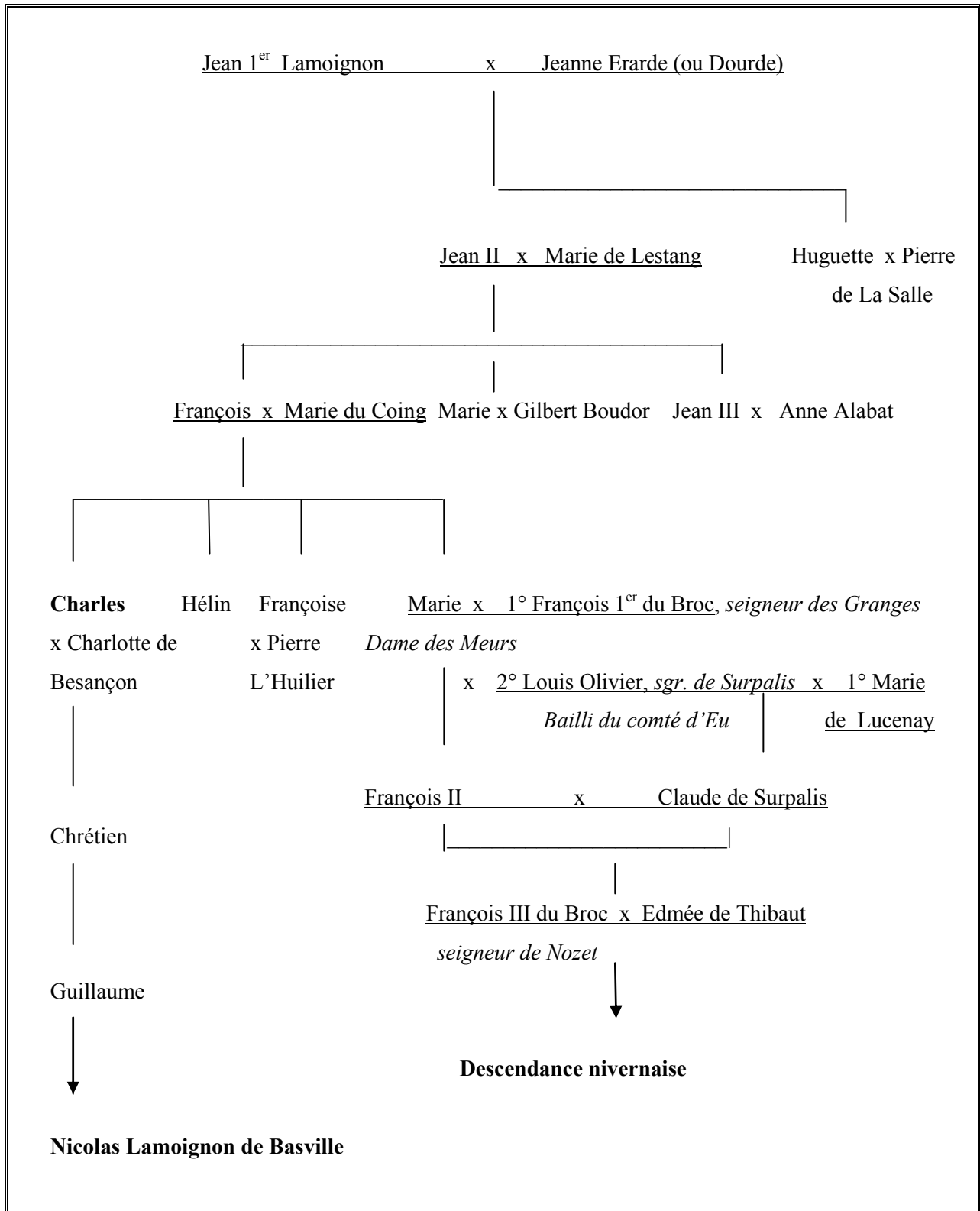


Généalogie de la Maison de Nevers d'après Denis Crouzet

Aidé par de solides alliances familiales, une haute protection, une politique matrimoniale intelligente et l'achat d'offices à grande valeur ajoutée, Charles, venant de son Nivernais natal, a établi à Paris une solide tête de pont qui va permettre l'essor de sa descendance, fondant une lignée prestigieuse. Il est devenu un *commensal*, comme maître des Requêtes, puis conseiller d'État, toutes charges qui ouvrent à l'anoblissement et potentiellement au commerce des esprits cultivés, influents, si importants pour se dégrossir et faire partie du jeu social (Y. Lemoine).

Chrétien naît le 22 août 1567. Il est le dix-septième enfant de Charles et de Charlotte de Besançon. Il a tout juste 6 ans, à la mort de son père. Sa mère, nommée tutrice des enfants le 23 décembre 1572, l'envoya, après de bonnes études, apprendre le droit à Bourges, sous la direction de Cujas. Il y retrouvait ses cousins, petits-fils de Jean III Lamoignon, son grand-oncle. Handicapé par la mort de son père et l'absence d'appui solide, Chrétien se préoccupera surtout de maintenir son rang, laborieusement acquis, et de le consolider. Marié, en l'église de Saint-Leu et

Saint-Gilles à Paris le 10 juin 1597, avec Marie de Landes, il va bénéficier de cette alliance utile pour sa carrière. Celle-ci est la fille du riche conseiller Deslandes, ce qui lui permettra de prendre son siège de conseiller. Comme l'explique Yves Lemoine, le clan Deslandes est dominé par un



Généalogie simplifiée de Nicolas Lamoignon de Basville

grand-père général des Monnaies, prévôt des marchands. Grâce à cette agrégation au monde de l'argent, il va pouvoir négocier avec la famille Drac la résignation d'un office détenu par Adrien III, dont l'aïeule était fille d'un président du Parlement. Par résignation d'Adrien III décédé, il fut pourvu d'un office de conseiller au Parlement le 18 mai 1595, où il fut reçu le 24 janvier 1596, à 29 ans, puis d'un office de président aux enquêtes le 23 février 1623, à 56 ans, et enfin de président de la Cour, en 1633³⁴, à 66 ans. Il s'agit donc d'une carrière laborieuse malgré l'appui, a-t-on dit, du cardinal de Richelieu et les réseaux d'amitiés et d'influence dans lesquels il s'introduira, en particulier avec l'aide de son épouse, qui sera une collaboratrice de Saint Vincent de Paul, et de sa fille, Madeleine, qui fonda, avec Marie de Gonzague, la Visitation de Paris. Les femmes de la lignée Lamoignon, et tout particulièrement celles-ci, s'impliqueront très activement dans les œuvres charitables, rencontrant dans ces circonstances des dames de la haute aristocratie et tissant des liens utiles pour la carrière.

Chrétien meurt le 18 janvier 1636. Son corps est inhumé dans une des chapelles de l'église des Cordeliers à Paris et son cœur porté en l'église des Récollets de Saint-Denis. De son mariage, il avait eu six enfants, dont Guillaume, le futur premier président et le père de l'Intendant.

Guillaume, le dernier des six enfants de Chrétien et le seul garçon survivant, naît le 23 octobre 1617. Il est reçu avocat au Parlement le Paris le 19 avril 1635. Il a 18 ans. Son père meurt quelques mois plus tard. Pourtant sa carrière est rapide, devenant conseiller au même Parlement le 14 décembre 1635, maître des requêtes le 15 décembre 1644, et pourvu de l'office de premier président le 1^{er} octobre 1658. Il prête serment de fidélité au roi, le 4 du même mois ; il est reçu dans cette fonction, le 16 novembre suivant. Ses terres et seigneuries de Basville et de Lounay-Courson sont érigées en marquisat et en comté en sa faveur par lettres patentes enregistrées au Parlement le 8 décembre 1670, et en la Chambre des comptes le 20 janvier 1671. Il fait foi et hommage au roi pour ces marquisat et comté entre les mains du chancelier Séguier, le 31 janvier 1671.

Sa carrière sera faite entièrement dans l'attente de la présidence à mortier de son père, afin d'accéder à la première présidence au Parlement. Pour ce faire, il dispose de réseaux d'amitiés multiples, tissés depuis trois générations d'ancêtres dans la robe, d'une parentèle solidement implantée dans la place, et de qualités personnelles tactiques : fin stratège, silencieux dans ses ambitions, prudent sur ses origines, assuré dans ses alliances (Y. Lemoine).

Il épouse, par contrat du 14 novembre 1640, Magdeleine Potier, sa cousine au quatrième degré et la fille de Nicolas Potier, seigneur d'Ocquerre, secrétaire d'état. Elle lui donnera dix en-

fants. Nicolas, le futur intendant du Languedoc, sera son cinquième garçon. Il naît le 26 avril 1648.

Si Charles Lamoignon avait été le fondateur de la tige des Lamoignon parisiens, Guillaume, du fait de sa position de premier président du Parlement de Paris, va assurer le prestige de ses descendants qui, jusqu'à leur extinction, en 1827, occuperont des charges illustres : président à mortier au Parlement de Paris pendant six générations, chancelier de France, ministre, garde des Sceaux, ambassadeur, pair de France. Ses salons de l'hôtel de Lamoignon, rue Pavée, ou de ses châteaux de Courson et de Basville, accueilleront l'élite intellectuelle de son temps ; cela facilitera l'accès de ses descendants à l'Académie française.

LES LAMOIGNON : UNE FAMILLE D'ORIGINE CHEVALERESQUE ?

La Chesnay-Desbois³⁵ copiant Moreri, lui-même suivant et complétant Blanchard qui avait œuvré au temps de Guillaume I^{er} de Lamoignon, affirme que la famille des Lamoignon tire son nom du fief de Lamoignon, situé dans le faubourg de Donzy, dont elle est en possession depuis le XIII^e siècle. On suit leurs traces grâce à divers actes archivés relevés par ces érudits.

Selon ces auteurs, l'ancêtre de la lignée des magistrats est **Guillaume**, chevalier, seigneur de Lamoignon, de Mannay, Chanay et Nannay. Il vivait sous les règnes de Saint Louis, Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel. Il était mort avant le 9 avril, *vendredi après les octaves de Pâques 1288*³⁶, jour auquel madame Agnès, sa veuve, dans un contrat où il était qualifié de chevalier, acquit de Hugues d'Augeron, chevalier, seigneur des Granges, et de madame Alix, sa femme, la maison forte de Pomay en Nivernois, mouvante de Louis de Flandres, comte de Nevers³⁷. Le couple aura deux enfants, dont Pierre qui suit.

Pierre, chevalier, seigneur de Lamoignon, Pomay, Mannay, Chanay et Nannay, acquiert, avec sa femme Isabelle, par contrat du *dimanche avant la fête de la Purification de la Vierge Marie 1291*³⁸, plusieurs terres de Pierrot de Picques, châtelain de Germigny, et de Bernard son fils. Nous n'avons aucun autre renseignement sur ce personnage si ce n'est que le couple engendre un fils.

Charles dit Charlet, ce dernier, seigneur de Lamoignon, Pomay..., fournit deux aveux à Louis de Flandres, comte de Nevers, le *vendredi après les octaves de Pâques (8 avril) 1323*, l'un pour la maison forte de Pomay dans lequel il est dit *damoiseau fils de feu noble homme monsieur Pierre, dit Lamoignon, seigneur de Pomay*³⁹, l'autre au nom de sa première femme. Il fournit deux autres aveux de

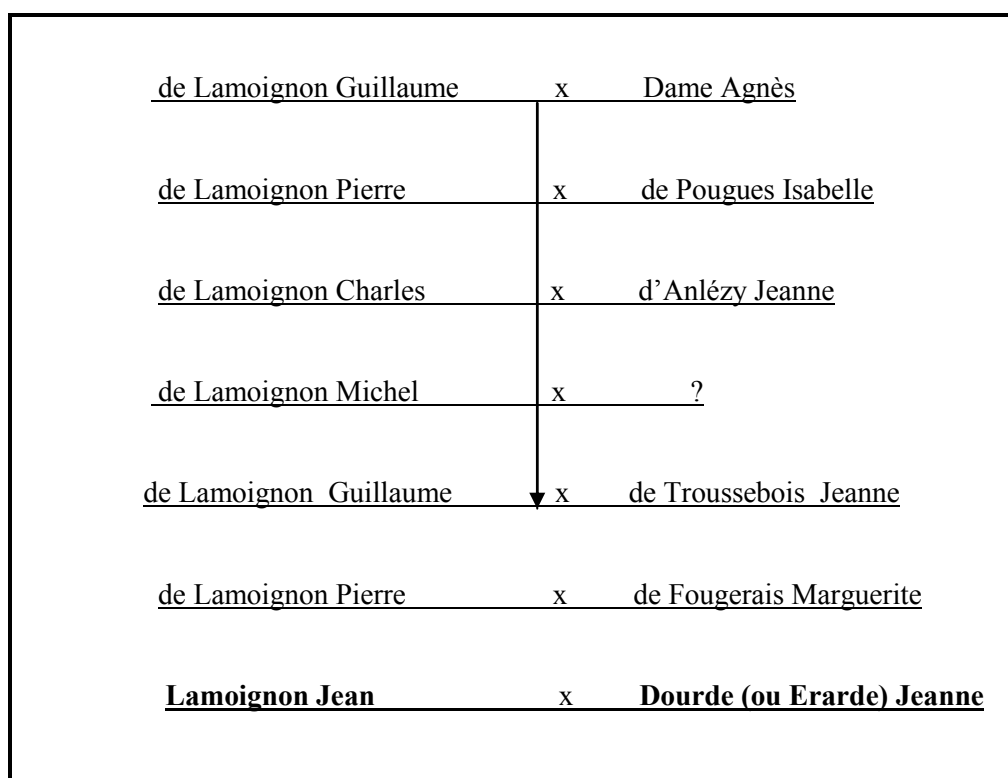
la même terre de Pomay, le *samedi après les octaves de la fête de Saint Jean-Baptiste 1327* et le *lundi après la fête de Saint Martin d'hiver* (13 novembre 1335). Il sert le roi, Philippe de Valois, lors de la bataille de Bouvines, du 22 juin au 27 septembre 1340, ayant en sa compagnie un autre chevalier et huit écuyers, ce que nous apprend un compte de Jean Du Cange, trésorier des Guerres⁴⁰. Il fait son testament le *samedi après les octaves du Corps du Christ*, soit le 4 juin 1345, et meurt avant le *second dimanche de carême 1346*. En premières noces, avant le 8 avril 1323, il avait épousé Jeanne d'Anlézy, fille de Guillaume d'Anlézy, chevalier issu des seigneurs de Chazelle en Bourgogne qui portaient hermines à bordure de gueule, et que l'on croyait par cette brisure cadets de la maison de Bretagne et, en deuxième noces, Agnès de Saisy.

Michel, écuyer, seigneur de Lamoignon, Pomay..., est le fils puîné de Pierre et de Jeanne d'Anlézy. Il prit, en mémoire de sa mère, un franc quartier d'hermines dans son blason, ce qui a été retenu par ses descendants. Il est fait mention de ce personnage dans trois titres, l'un du *dimanche, jour de l'apparition de Notre Seigneur 1330*, l'autre du *dimanche Latare, quatrième dimanche du carême 1348*, le troisième le *mardi devant la fête de Saint Vincent*, soit le 19 janvier 1349⁴¹. Il rend, par ailleurs, plusieurs aveux, le dernier le 27 février 1350. On ignore le nom de son épouse.

Guillaume, damoiseau, seigneur de Lamoignon, Pomay, Mannay, Chanay, Nannay, Laleuf et d'Arthel en partie, est son fils. Il fait plusieurs aveux au comte de Flandres, puis au duc de Bourbonnais, entre 1371⁴² et 1376. Il fait son testament au mois d'avril 1388. Sa veuve, Jeanne de Troussebois, dame de Laleuf, fille d'Eudes, chevalier, seigneur de Laleuf, fit le sien le 19 août 1389. Tous deux sont inhumés dans l'église de Mannay. Moreri leur attribue quatre enfants dont un seul nous retiendra.

Pierre, ce dernier, seigneur de Lamoignon, de Mannay, Vieil-Mannay, Rivière, Laleuf et en partie d'Arthel, est nommé comme aîné dans les testaments de ses parents. Il fut homme d'armes de la compagnie de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, selon les rôles des revues de cette compagnie, « *faites à la Charité-sur-Loire, le 12 mai 1412 en l'ost du roi au pays de Berri, le 14 juin suivant et devant Bourges, le 15 juillet de la même année* »⁴³. Il fit son testament le vendredi 21 juillet 1424, par lequel il élit sa sépulture en l'église du prieuré de Notre-Dame de l'Épault-lès-Donzy, où il fonda quatre anniversaires solennels et quatre messes basses et fit plusieurs legs à l'Hôtel-Dieu de Donzy... Il avait épousé Marguerite de Fougerais dont il eut Guyot, Jean, son second fils, « *tige, écrit Moreri, de la branche de Basville, qui subsiste encore avec tant d'éclat à Paris* », et Louis.

Ce **Jean** est le premier qui figure dans la généalogie “bourgeoise” signalée plus haut, père de Jean II, tous deux avec son fils, François, secrétaires et contrôleurs de la dépense extraordinaire du comte de Nevers. Ainsi, il paraît évident, selon ces auteurs, que la famille des hauts magistrats parisiens a une origine féodale. Pourtant la réalité n’est pas aussi simple. La liaison entre les deux généalogies est parfois confuse. Il faut, en effet, avoir à l’esprit que cette filiation prestigieuse a été établie par Blanchard, du vivant des Lamoignon, en un temps où ces derniers avaient



Généalogie simplifiée des ancêtres possibles de Jean Lamoignon

le besoin d’affirmer leur prestige par leur ancienneté. Les critiques n’ont pas manqué. De Villenaut⁴⁴ n’a pas hésité à écrire que Blanchard, donnant la généalogie de cette famille, « *en a fait une branche qu’il fait sortir d’une ancienne famille noble du même nom, originaire du Nivernois, où elle a possédé les fiefs et seigneuries de Lamoignon, de Mannay, Pommay, etc. Mais cette prétendue jonction n’a pour toute authenticité que la seule envie que Blanchard a eue de flatter la vanité de ceux de cette famille et de cacher la petitesse de leur origine, ainsi que l’usurpation qu’ils avaient faite des armes des seigneurs de Mannay* ».

UNE NOBLESSE NIVERNAISE CONTROVERSÉE

L'ascendance aristocratique a été l'objet de beaucoup de controverses. Que ce soit les conflits qui ont opposé certains Lamoignon, forts de leurs certitudes, aux généalogistes qui contestaient cette ascendance, ou que ce soit les querelles qui ont opposé les érudits entre eux. De nos jours, alors que le poids social de l'appartenance nobiliaire n'est plus ce qu'il était, peut-on se faire une opinion objective sur cette question ?

LE NŒUD DE LA CONTROVERSE

Les auteurs de la généalogie chevaleresque affirment que la famille tire son nom du fief de Lamoignon, situé dans le faubourg de Donzy, dont elle est en possession depuis le XIII^e siècle, et qui « *est encore possédé par le chef de la branche Basville* ». Il existait en effet un pré Lamoignon, sur lequel la mémoire collective signalait l'existence d'une ancienne tour, mais ce lieu, en fait, avait été acquis en 1720 par Guillaume Lamoignon de Malesherbes, soucieux de son prestige. Pour Ville-naut la réalité serait tout autre ; les Lamoignon auraient pris leur nom du lieu d'origine : les Amognes, autrefois Amoignes, en venant se fixer en Donzinois, au XIV^e siècle. D'après le même auteur, les Amognes auraient donné leur nom à un assez grand nombre de personnages qui en étaient originaires, mais de races différentes. Il y avait donc là, selon lui, un travestissement de la réalité pour complaire à la puissante famille de magistrats.

Si la famille féodale a bien existé, le nœud de la controverse se situe au niveau de Jean, à la jonction de cette famille ancienne et de la descendance d'apparence bourgeoise.

À l'origine de cette filiation chevaleresque, il y a les généalogies dressées par Pierre d'Hozier et l'avocat François Blanchard, au XVII^e siècle. Ce dernier écrivait alors : « *On peut assurer sans flatterie que [la famille des Lamoignon] est une des plus nobles et des plus anciennes maisons de cette province de Nivernois... avec qualité de chevaliers, damoiseaux et écuyers depuis plus de quatre cents ans, bien que, très assurément, l'origine en fut beaucoup plus ancienne, puisque le premier auquel ces titres me contraignent de la commencer, et qui vivait sous le règne de Saint-Louis, portait la qualité de chevalier* »⁴⁵.

Moreri, dans la suite de ces auteurs, avait établi dans son dictionnaire daté de 1759 le lien entre les deux lignées, en affirmant que Pierre avait nommé son fils Guyot « *exécuteur de son testa-*

ment, avec son frère Jean, et ils le confirmèrent en présence de leur oncle Regnault de Lamoignon, seigneur de Nannay, le 22 septembre 1424 ». De Villenaut conteste énergiquement cette allégation. Il écrit : « En avançant que les auteurs, qui font autorité, se sont trompés, nous avons le devoir d'en exposer les preuves : Pierre, dans son testament de 1424, ne parle pas d'un prétendu fils Jean, ni Jeanne de Troussebois dans le sien de 1389 où elle donne à ses petits-fils. L'hérédité de Pierre approuve son testament de 1424 par devant J. Boule, notaire à Donzy, sans qu'il y ait traces de Jean. Regnault, frère de Pierre étant mort sans postérité, il y eut en 1444 des procédures entre ses neveux héritiers et sa veuve ; on n'y voit pas figurer de Jean. En 1451 intervient une sentence pour la forge de Mannay qui fut à feu Regnault et qui est adjugée à ses neveux Guyot de Lamoignon et Miles de Pernay ; il n'y est pas question de Jean. Pour avoir un semblant de rattachement, les généalogistes font ce Jean seigneur d'Arthel ; or jamais il ne posséda rien à Arthel qui était passé à Philippe de Lamoignon, sœur de Regnault, puis à son fils Miles de Pernay dont le fils l'échangea en 1494 à Jean de Chabannes-Damarin ; aucune pièce du temps ne parle de Jean Lamoignon comme seigneur d'Arthel, non plus que de son fils ou de son petit-fils auxquels les auteurs donnent successivement cette qualification ». Alors que Moreri ne donne aucune référence précise, de Villenaut fournit ses sources⁴⁶.

Dès 1706, le fils d'Hozier, lui aussi généalogiste, n'hésitait pas à faire connaître en haut lieu ce qu'il regardait comme la vérité. Voici comment il s'exprima dans le mémoire sur les familles du Parlement de Paris qui lui avait été demandé pour l'édification du roi et de M^{me} de Maintenon : « Quoique la généalogie de cette famille imprimée par Blanchard dans l'Histoire des familles du Parlement en attache les ancêtres à une ancienne race noble du même surnom de Lamoignon en nivernais, cependant on a des preuves constantes que ceux-ci sont originaires de Nevers et que Jean Lamoignon vivait l'an 1480 au nombre des bourgeois de cette ville. Jean et François Lamoignon, ses fils et petits-fils, secrétaires et contrôleurs de la dépense de la maison des ducs de Brabant, comtes de Nevers, l'an 1480 et l'an 1510, s'acquirent du bien dans ces emplois, et Charles Lamoignon, leur héritier, s'étant venu établir à Paris l'an 1544, y exerça longtemps la profession d'avocat, chef du Conseil du duc de Nevers... »⁴⁷. D'Hozier n'hésite pas, en parlant de Chrétien de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, à écrire « que tout ce qu'il a vu d'actes où son nom est employé, ne lui donne article [le « de »] et ne témoigne rien qui convienne aux ancêtres dont on le fait descendre »⁴⁸.

Plus tard, Chérin⁴⁹, à l'époque même où les descendants du premier président estimaient absolument évident que leur race remontait aux chevaliers du XIII^e siècle, osait établir une généalogie à l'intention de Chrétien-François de Lamoignon, garde des Sceaux, qui commençait par Jean Lamoignon, contrôleur du duc de Brabant, marié en 1477 à une bourgeoise de Nevers. Il faut souligner que le même dossier renferme une grande généalogie de 1763, remontant jusqu'à

Agnès, veuve de Guillaume Lamoignon, chevalier, en 1288, et, tout à côté, une généalogie de la même année, établissant qu'il n'y avait pas communauté d'origine⁵⁰. Bernard Chérin raconte, aux dires de Villenaut, que le garde des Sceaux, « *dans son indignation, m'a forcé de sortir brusquement de chez lui, en refusant de m'entendre et en me menaçant* »⁵¹.

Pour des auteurs anciens comme de Courcelles⁵², Lainé⁵³, ou plus récents, comme Michel Popoff⁵⁴, Bluche⁵⁵, ou Lemoine, qui se réfèrent à Chérin ou de Villenaut, la cause est entendue. Bluche range nettement les Lamoignon dans les familles du Parlement, anoblies par la robe dans la seconde moitié du XVI^e siècle, et il écrit que « *pour se vieillir, ils ont choisi de se rattacher à une maison homonyme éteinte ou en voie d'extinction* ». Selon ces auteurs, les magistrats n'ont aucune prétention à descendre d'une lignée féodale. Faisant référence à l'existence de deux familles féodales du Nivernais qu'il distingue et qui portent le même surnom de Lamoignon, l'une possessionnée au XIV^e siècle dans les fiefs de Manay, Nannay et Arthel près de Donzy, l'autre possessionnée dès le XIII^e siècle dans le fief de Pomay, de Villenaut n'hésite pas à dénoncer la falsification effectuée dès le XVII^e siècle, écrivant : « *La vérité est que Jean Lamoignon était un bourgeois de Nevers, sans aucuns biens du côté de Manay ni d'Arthel, et d'une situation sociale toute différente de [la lignée féodale], son âge s'adapterait mal avec celui d'un fils de Pierre. Cette autre famille... lorsqu'elle fut arrivée au comble des honneurs et de la puissance, elle fit rechercher et recueillir, dans notre province, tous les vieux titres relatifs à des Lamoignon quelconques ; on fit une sélection des prétendus ancêtres qu'on mit bout à bout, sans que rien n'appuie la filiation* ».

Pourtant, des auteurs sérieux n'ont pas hésité à défendre la thèse inverse. Il y a, à n'en pas douter, des faits troublants. Comment expliquer que Hélin, abbé de Bellevaux, le frère de Charles et l'arrière-petit-fils de Jean I^{er}, ait été le parrain de Hélin, le fils de Blaise, cousin issu de germain, qui épousera Françoise de Clèves et mourra sans enfant en 1555, lui qui appartient, sans conteste, à la lignée féodale, descendant, à la dixième génération, de Guillaume, le fondateur de la lignée ?⁵⁶ Comment expliquer, ce que l'on constate dans cet exemple, la similitude de nombreux prénoms : Guillaume, Hélin, Marie, Charles, Jean..., quand on sait la fréquence dans les familles anciennes de la survivance d'un prénom se transmettant de génération en génération ? Comment expliquer l'accaparement du blason des Lamoignon, tout particulièrement dans le maintien du « franc quartier d'hermines » ajouté par Michel, en référence à sa mère Jeanne d'Anlezy, alors même que la famille féodale authentique et incontestée ne s'éteindra, aux dires même de de Villenaut, qu'au début du XVIII^e siècle ? L'assertion du parrainage de Charles Lamoignon, par Charles de Lamoignon, sieur de Rivière, oncle de son père à la mode de Bretagne, qui appartient sans conteste à la lignée féodale, est-elle pure invention ?⁵⁷ Même si la reconnaissance de la famille des comtes de

Nevers vis-à-vis de leurs fidèles commensaux devait être grande, cela suffit-il à expliquer que la duchesse de Nevers assiste au mariage, au château de Donzy, de François et de Marie de Les-tang ?⁵⁸ Ou que la fille de ces derniers, Françoise, soit tenue sur les fonts baptismaux par la même Françoise d'Albret, duchesse douairière de Brabant, comtesse de Nevers ?⁵⁹ Ou encore que Charles, le frère de Françoise, ait eu ses études, à Ferrare, financées par la famille de Clèves ?⁶⁰ Quelle raison pousse le cardinal Odet de Châtillon et Marguerite de Bourbon, duchesse de Nivernais, à porter sur les fonts baptismaux Marguerite, fille de Charles Lamoignon, le 24 juillet 1550, alors que ce dernier n'est pas encore arrivé au sommet de sa carrière ?⁶¹ Surtout, n'est-il pas troublant que de Villenaut, pourtant si critique, reconnaisse que la famille noble a conclu une alliance, en 1461, avec Jean d'Armes, seigneur de Trucy-l'Orgueilleux et chef du conseil du comte de Nevers, et que, comme le démontre un éminent universitaire actuel, Robert Descimon, ayant beaucoup travaillé sur la maison de Clèves, figure en 1547 dans l'acte de mariage de Charles "Lamoignon"⁶², alors simple avocat, un descendant de la famille d'Armes, "François d'Armes, seigneur dudit lieu d'Armes", qualifié de "cousin"⁶³ Il y a là un indice qui tend à identifier les Lamoignon, dits bourgeois, à la lignée féodale, même s'il admet que si « *la parenté des Armes avec les Lamoignon semble attester l'origine ancienne des Lamoignon, au service des comtes de Nevers depuis le XVI^e siècle, la question reste ouverte* »⁶⁴.

Pour de Soultrait⁶⁵, l'hypothèse chevaleresque est la bonne. Il écrit : « *Selon Blanchard et La Chesnay-Desbois, les Lamoignon prirent leur nom d'une seigneurie située près de Donzy ; il y eut bien, en effet, dans les environs de cette ville, un petit fief de La Moignon ou La Mougion (Inventaire des titres de Nevers), mais les ancêtres de notre illustre famille parlementaire étaient originaires du sud du Nivernais, où se trouvait le fief de Pommay, le premier qu'ils aient bien authentiquement possédé. Ce fut seulement aux XIV^e et XV^e siècles qu'ils furent possessionnés entre La Charité et Donzy.*

Le nom de La Moignon ou La Mougion fut porté du XIII^e siècle au XVII^e par beaucoup de personnages qui pouvaient être de familles différentes, mais qui pouvaient bien aussi provenir d'une même souche. Le plus ancien de ces personnages est Pierre de La Moignon ou La Mougion⁶⁶, dont la veuve, nommée Agnès, fit hommage en 1288 pour la maison de Pommay... qui avait été acquise par son défunt mari. Nous trouvons ensuite, dans les chartes des Archives de la Nièvre et dans l'inventaire des titres de Nevers, de 1323 à 1376, un ou deux seigneurs de Pommay du nom de Charles ou Charlet Lamoignon, portant des qualifications nobiliaires... Au XV^e siècle, des Lamoignon, évidemment de la même famille, sont seigneurs d'Arhel et de Thurigny et officiers de la maison des comtes de Nevers (Marolles). À cette époque vivaient il est vrai à Decize, dans une position fort modeste, des bourgeois du nom de Lamoignon ; mais ces Lamoignon n'habitèrent jamais Nevers, et il semble bien plus naturel de rattacher les contrôleurs de la maison des comtes de Nevers, officiers importants du reste, à la lignée

des anciens seigneurs de Pommay, comme l'ont fait les généalogistes accusés de complaisance ». Notre érudit écrit ceci en 1873. Il ne peut être accusé de complaisance vis-à-vis d'une famille dont le nom s'est éteint au début du XIX^e siècle, même si celui-ci a été relevé, plus tard, par les de Ségur. Parlant de lui, de Villenaut aura des mots très durs, écrivant : « *Il est regrettable qu'un Nivernais moderne ait combattu, à la légère, Chérin et Lainé, pour rééditer des supercheries* ». De tels propos aussi peu amènes sentent la rivalité entre érudits.

Si Louis Vian prend une attitude moins catégorique, tout en reconnaissant que « *le commencement des Lamoignon est fort discuté* », il n'en écrit pas moins, évoquant les thèses contraires à une origine féodale, que « *contre ces deux opinions et faute de voir les pièces originales, je m'en tiens à un fait qui me semble décisif. Un Lamoignon de Basville a été reçu, en 1714, dans l'ordre de Malte, où il fallait prouver huit quartiers de noblesse du côté paternel et huit du côté maternel. Les juges d'armes de France n'ont pu être trompés : donc la maison parlementaire n'était pas d'origine bourgeoise* ». Le fait est que, à la lecture de la liste des familles nobles de France admises dans la langue de France de l'ordre de Malte, nous retrouvons deux Lamoignon. L'un, Jean, admis le 6 juin 1677, fait partie de la généalogie que Villenaut considère comme étant féodale. L'autre, Félix Urbain, admis le 4 janvier 1714, est le petit-fils de Nicolas de Basville⁶⁷. Bluche tempère cette affirmation, en soulignant qu'en pratique, cent ans de noblesse sans trop de mésalliance suffisaient⁶⁸.

Yves Lemoine part, dans son ouvrage, de l'hypothèse de travail que la famille de Lamoignon feint d'être une ancienne famille, s'affirmant même de noblesse d'épée pour soutenir le fait qu'elle est réellement de noble extraction. Il écrit : « *Les Lamoignon savent bien, que dans leur stratégie, à un moment de leur histoire, cet anoblissement est essentiel. Faire croire à la société qui, poliment, feint de le croire, que l'on est de noble "extrace", achève un long travail qui n'est nullement un travail de mémoire mais, bien au contraire, un travail d'oubli des origines sociales de la famille* ». Pourtant, il reconnaît que, si les historiens doutent que la famille soit de noble extraction, « *ce doute, dans les études modernes qui se font aujourd'hui sur les Lamoignon, est remis en cause* ». Il fait allusion à Robert Descimon, qui a une attitude plus ouverte quant aux origines féodales de la famille. Affirmant que les Lamoignon « *servaient les différentes maisons de Nevers depuis un Moyen Âge fort reculé* », ce dernier n'hésite pas, en effet, à écrire que « *contrairement à la légende dépréciative promue par Chérin fils, puis par des érudits imbus de l'esprit bourgeois du XIX^e siècle, les Lamoignon descendaient sans doute bien d'un personnage qui portait le titre de "chevalier" au XIII^e siècle, un simple « ministériel » pas aussi brillant que les rêves qu'évoquait ce titre dans la France du XVII^e siècle, mais malgré tout susceptible de fonder une noblesse dotée de "l'ancienneté" à l'aune des idées en cours à l'époque* »⁶⁹.

QUE CONCLURE ?

Nous nous trouvons face à deux thèses opposées, avec, d'une part, des documents d'archives dont les plus lointains sont souvent parcellaires, d'accès difficile du fait de leur fragilité et de leur difficulté de déchiffrement, ce qui est le cas des *Dossiers bleus*, et, d'autre part, des érudits ou généalogistes dont certains semblent avoir des attitudes quelque peu partisans. Qui était Jean ? L'époux de Jeanne Doude, fille de bourgeois, ou celui de Jeanne Érarde, fille d'un écuyer, Guillaume Érarde⁷⁰ ? Était-il seulement un simple bourgeois de Nevers ? Comment, lui et ses descendants, fils et petits-fils, ont-ils pu être des personnages si importants de l'entourage immédiat des ducs de Brabant, comtes de Nevers ? Pouvait-il se prévaloir d'une origine plus ancienne ? Comme nous l'avons vu, les avis sont partagés et il est difficile de trancher. D'autant qu'il faut être bien conscient que, plus on remonte dans le temps, plus l'ambiguïté s'accroît, du fait de la fréquence des homonymies et des incertitudes de filiation. Les coïncidences de prénoms, de dates, d'origine, constituent tout au plus de simples probabilités. Aussi, au vu des actes signalés par de Villenaut ou ceux que nous avons pu consulter, dans lesquels les Lamoignon en cause sont clairement qualifiés tantôt de "*clerc*"⁷¹, tantôt de "*honorabile homme*" et non de "*noble homme*", sauf dans les archives de l'Université de Ferrare où Charles est dit "*fils de noble François Lamoignon*"⁷², serions-nous tentés d'opter pour la thèse de l'origine bourgeoise. Soultrait, lui-même, reconnaît qu'il existait une famille bourgeoise portant le nom de Lamoignon, mais, affirme-t-il péremptoirement, elle n'a jamais habité Nevers. Pourtant, il ne faut pas nier des arguments inverses, entre autres ceux avancés par Descimon. En admettant qu'il y ait eu dérogeance à un moment donné, n'y aurait-il pas une explication permettant de faire la synthèse des deux thèses ? Le fait n'est, à la vérité, signalé par personne si ce n'est par Robert Descimon qui affirme « *qu'à l'époque de Charles Lamoignon les autres membres du lignage étaient en plein déclin social et sur le chemin de la dérogeance* »⁷³. Ce déclin social est aussi signalé par de Villenaut pour la branche des Lamoignon, seigneurs des Cœurs⁷⁴. Sinon, ne peut-on pas se demander si, à défaut d'une justification absolue d'un lien entre les deux lignées, les identités de nom, d'armes, de pays d'origine, et même de milieu, ne seraient pas, malgré tout, les indices probants d'une même souche originaire des Amognes, cette ancienne petite contrée du Nivernais dont les habitants étaient appelés amognons⁷⁵ et dont seraient issues des familles différentes ? Le château de Dunphun, près d'Azy en plein pays d'Amognes, ne portait-il pas les armes des Lamoignon auxquels il appartenait depuis 1557 ? De même que Villenaut parle de races différentes de même origine, c'est la supposition qu'avancent

Soultrait et Gaston de Fresne⁷⁶. Elle est séduisante, mais rien ne la corrobore. Il est vraisemblable que nous ne pourrions en savoir plus.

Mais, que les Lamoignon soient d'origine bourgeoise, comme nous le pensons, ou d'ascendance féodale, quelle importance ? Surtout si l'on se réfère à notre conception moderne et décomplexée de la société française. L'essentiel est le rôle souvent prestigieux que cette famille a joué dans l'Histoire de notre pays et la fidélité dont ils pouvaient se prévaloir envers leurs maîtres, qu'il s'agisse du comte de Nevers ou, à partir du XVII^e siècle, du roi de France. Ils ont d'ailleurs payé cher cette fidélité puisque l'un des derniers descendants, porteur du nom, Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes, ministre de Louis XVI, est mort sur l'échafaud avec tous ses proches. Accusés d'avoir ourdi une conspiration, Malesherbes, sa sœur, sa fille aînée, Antoinette Thérèse Marguerite, son gendre Louis V Le Peletier de Rosanbo, sa petite-fille, Aline Thérèse Le Peletier de Rosanbo et l'époux de cette dernière, Jean-Baptiste de Châteaubriand, furent exécutés les 20 avril et 10 mai 1794. Le fait d'avoir pris une part active dans l'Histoire de la France est un titre de gloire largement suffisant. Comme l'écrivait Lainé⁷⁷, « *cette maison n'a pas besoin d'une origine chimérique ; son nom qui occupe une place des plus honorable dans l'histoire peut se passer d'un vain étalage d'ancienneté, de cette nuit des temps où sont ensevelies les plus anciennes races* ».

Pourquoi donc cette communication ? Je n'ai pas la prétention d'être historien et, encore moins, archiviste paléographe. Si dans mes communications, j'ai souvent parlé de faits du passé, la raison en était qu'ils m'interpellaient, soit parce qu'ils étaient en rapport avec ma vie professionnelle, soit parce qu'ils touchaient à mon passé familial, soit parce qu'ils avaient trait à ma vie personnelle avec mes goûts et mes passions. Il faut donc ne voir dans ces travaux que de simples témoignages. Ceci se vérifie avec la présente communication. Pourquoi, dès lors, réveiller le souvenir des Lamoignon ?

La première raison est que j'ai souhaité compléter le livre remarquable de notre confrère Robert Pujol, m'étant rendu compte, à sa lecture et à celle de quelques publications sur cette famille, que la question de son origine était souvent incomplètement traitée, parfois mal traitée du fait d'erreurs et de confusions. Le plus souvent la cause en était due au fait que les auteurs se recopiaient sans contrôle de la source. Il y avait là un vide à remplir. Ceci, d'autant que Yves Lemoine, déjà auteur d'un essai biographique sur Chrétien Guillaume Lamoignon de Malesherbes, avait conçu son livre, avant de se concentrer sur les mécanismes d'ascension sociale de cette famille, comme « *une remontée* » dans l'arbre généalogique des Lamoignon Malesherbes. « *Je n'avais*

donc, semble-t-il, écrit-il, qu'à remonter sagement l'arbre généalogique, d'aïeul en aïeul, jusqu'au premier dont l'Histoire ait retenu le nom au milieu du seizième siècle : Charles, l'avocat, le conseiller au Parlement de Paris »⁷⁸. Il négligeait, de ce fait, l'origine nivernaise de cette famille. Cela ne pouvait que me conforter dans ma démarche.

La seconde raison, la plus importante à mes yeux, est l'intérêt que je porte depuis très longtemps à la généalogie de ma famille. Comme je l'ai déjà écrit dans une communication précédente⁷⁹, la déambulation dans un paysage familial, étendu sur plusieurs siècles, révèle parfois des surprises. Celles-ci sont l'un des charmes de la généalogie de l'amateur d'aujourd'hui qui ignore, quand il remonte le temps, ce que lui réserve la découverte de chaque nouvelle génération. Les Lamoignon sont une de ces surprises. Les personnages dont il a été question dans ce travail sont des ombres familières qui peuplent ce passé ancestral, et certains descendants actuels qui me sont très proches, en l'occurrence mon épouse et mes enfants, sont issus de la sœur de Charles, l'arrière-grand-tante de Nicolas Lamoignon de Basville, Marie de Lamoignon, dame des Meurs, dont les rejetons, au destin provincial moins éclatant que celui des magistrats parisiens, s'enracinèrent dans le Nivernais et le Bourbonnais⁸⁰.

La communication était illustrée par un diaporama.

¹ POUJOL R. : *Basville, roi solitaire du Languedoc. Intendant à Montpellier de 1685 à 1718*. Les Presses du Languedoc, 1992, pp. 332, p. 15.

² VIAN L. : *Les Lamoignon. Une vieille famille de robe*. Paris. P. Lethielleux, Libraire-éditeur, 1896. pp. 328.

³ LEMOINE Y. : *La grande robe, le mariage et l'argent. Histoire d'une grande famille parlementaire (1560-1660)*. Michel de Maule. 2000, pp. 299.

⁴ BLANCHARD F. : *Histoire des familles du Parlement*, 1646, BN, manuscrit MM821 Archives Nationales, p. 125.

⁵ MORERI L. : *Le Grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*. À Paris, chez les libraires associés. 1759, nouvelle édition, t.VI H-L, partie II, pp. 544, p. 109-119.

⁶ SOULTRAIT G. de : *Armorial historique et archéologique du Nivernais*. Nevers, Michot, 1879, t. II, pp.312.

⁷ VILLENAUT A. de : « Un sceau de Jehannette de Pomay ». *Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts*. Premier fascicule. Nevers, 1887. p. 408.

⁸ VILLENAUT A. de : *Nobiliaire de Nivernois. Familles de gentilshommes fixées en Nivernois et y étant en possession de la noblesse avant 1560 avec notices nivernaises de leur alliance*. Nevers, Vallière, 1900. p. 580-585.

⁹ Dès le XV^e siècle, le duché de Brabant n'existe plus en tant qu'entité politique souveraine. Il est partagé entre ses deux héritières : Jeanne et Marguerite. A la mort de Jeanne, le duché va à Antoine, deuxième fils de Marguerite de Bourgogne et de Philippe le Hardi, tige des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Cette branche cadette s'éteint en 1430, et Philippe le Bon, l'héritier, réunit le Brabant, le Limbourg, Anvers et Malines. Pour la période qui nous occupe, les membres de la maison de Nevers qui interviennent dans la carrière des Lamoignon sont : Jean de Clamecy, comte de Nevers, sa troisième épouse, Françoise d'Albret, comtesse de Nevers puis duchesse douairière du Brabant, Charlotte de Rethel, épouse de Jean d'Albret et fille de Jean de Clamecy et de Paule de Brosse, la seconde épouse de ce dernier, puis François I^{er} de Clèves, comte puis duc de Nevers, et Marguerite de Bourbon, duchesse de Nivernais, son épouse.

¹⁰ VILLENAUT A. de : *op.cit. supra* n°8, p. 582.

- ¹¹ OMONT H. : *Catalogue général des manuscrits français. Anciens petits fonds français*. BN I 23258 : Compte des dépenses extraordinaires du duc de Nevers tenu par Jean Lamoignon 1482-1483. Incomplet du commencement, 73 feuillets, Paris, 1902, p. 102
- ¹² DESTRAY P. : *Inventaire sommaire de la série 1F Liasse 339* (AD Nièvre), fonds Bruneau de Vitry, 1927, p. 118.
- ¹³ VILLENAUT A. de : *op.cit. supra* n°8, p. 582.
- ¹⁴ VILLENAUT A. de : *op.cit. supra* n°7, p. 409.
- ¹⁵ LEMOINE Y. : *op.cit. supra* n° 3, p.114.
- ¹⁶ LEMOINE Y. : *op.cit. supra* n° 3, p.113.
- ¹⁷ LA THAUMASSIÈRE G. Th. de : *Histoire de Berry contenant tout ce qui regarde cette province, & le diocèse de Bourges...* À Paris chez Jacques Borel, 1689, p. 1018.
- ¹⁸ *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*. t. III. Archives civiles série E-notaires de Bourges. Art. 1032-1997. Liasse E 1573.
- ¹⁹ VILLENAUT A. de : *op.cit. supra* n° 8, p. 582.
- ²⁰ *Bail à bordelage* : sorte de tenure en roture usitée en quelques coutumes, et singulièrement dans celle de Nivernais, à des charges et conditions particulières.
- ²¹ Archives de la Nièvre. « Bail à bordelage, consenti par Vincent Ducoing, bourgeois et marchand de Nevers, acte reçu le 2 juin 1502 et grossoyé le 27 mai 1505 », Série 1F, Liasse 197- « Bail à cens par Vincent Ducoing, bourgeois de Nevers, le 14 septembre 1492 ». Série 1F. Liasse 157.
- ²² VILLENAUT A. de : *op.cit. supra* n°7, p. 411.
- ²³ *Armorial général des d'Hozier ou Registre de la noblesse de France. Registre septième (complémentaire)*. Paris, Firmin Didot frères, fils et C^{ie}, 1868, p. 329-332.
- ²⁴ *Histoire de l'Université de Ferrare. Liste des français reçus docteurs à Ferrare ou témoins des actes de doctorat de 1402 à 1559, n° 139. Journal des savants*. Académie des Inscriptions et belles lettres. Institut de France. Paris 1902, p. 143.
- ²⁵ BOLTANSKI A. : *Clientélisme et construction monarchique. La clientèle du duc de Nevers dans la seconde moitié du XVI^e siècle*. Publications de la Sorbonne-Hypothèses. 1998, p. 145-152.
- ²⁶ La *résignation* est l'acte juridique par lequel les propriétaires d'un office pouvaient le résigner, c'est-à-dire l'abandonner à qui ils voulaient, à condition de survivre quarante jours à cette résignation.
- ²⁷ *Histoire générale de Paris. Collections des documents. Inventaire des registres et insinuations du Châtelet de Paris. Règnes de François I^{er} et Henri II*. Fol. 38 v°. 1906. 3170. p. 386.
- ²⁸ MAUGIS E. : *Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*. Auguste Picard, 1916, t III, p. 213.
- ²⁹ HANAUTAUX G. : « Les premiers intendants de justice ». *Revue historique*. Paris, Lib. Germer-Baillière, 7^e année, t. 19, 1882, p. 15.
- ³⁰ *Histoire générale de Paris, op.cit. supra* n° 27, p. 578.
- ³¹ CROUZET D. : « Recherche sur la crise de l'aristocratie en France ; les dettes de la maison de Nevers ». *Histoire, économie et société*, année 1982, vol. 1, numéro 1, p. 7-50.
- ³² Le couvent et l'église des Cordeliers n'existent plus. Après leur incendie, en 1580, puis leur reconstruction, ils ont été détruits à partir de 1795 pour laisser la place à l'agrandissement de l'École de médecine installée, dès 1794, dans l'enclos du couvent où avait siégé le Club des Cordeliers.
- ³³ FELLES F.-X. de : *Biographie universelle ou dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom*. t. V, 1849, p. 117.
- ³⁴ MAUGIS E. : *op.cit. supra* n° 28, t. III, p. 310.
- ³⁵ LA CHESNAY-DESBOIS F.A.A. de : *Dictionnaire de la noblesse contenant les Généalogies, l'Histoire et la Chronologie des Familles Nobles de France...* Paris, chez Antoine Boudet, seconde édition, t. VIII, 1774, pp. 782, p. 413-426.
- ³⁶ LA CHESNAY-DESBOIS F.A.A. de : *op. cit. supra* n° 35, p. 413.
- ³⁷ MORERI L. : *op.cit. supra* n° 5, p. 109.
- ³⁸ MORERI L. : *op.cit. supra* n° 5, p. 109.
- ³⁹ MORERI L. : *op.cit. supra* n° 5, p. 109.
- ⁴⁰ LA CHESNAY-DESBOIS F.A.A. de : *op. cit. supra* n° 35, p. 413.
- ⁴¹ MORERI L. : *op.cit. supra* n° 5, p. 109.
- ⁴² MORERI L. : *op. cit. supra* n°5, p. 109.
- ⁴³ LA CHESNAY-DESBOIS F.A.A. de : *op. cit. supra* n° 35, p. 415.
- ⁴⁴ VILLENAUT A. de : *op.cit. supra* n°7, p. 78.
- ⁴⁵ L'HERMITE-SOULIERS J.-B. et BLANCHARD F. : *Éloges de tous les premiers présidents du Parlement de Paris, depuis qu'il a été rendu sédentaire et jusqu'à présent. Ensemble leurs généalogies, épitaphes, armes et blazons en taille douce*. Chez Cardin-Bézongne, à Paris. 1645, pp. 773, p. 424.
- ⁴⁶ Arch. Cher E, et châ. Des Aix. – Cab^{et} Titres : dossier bleu 379 ; pièces orig. 1631. – Inv. De Marolles. – La Thaumassière, I, III, XI et XII. – Min. not^{es} Bourges et des Aix. – Chérin, 115. – Lainé, *Dic. des origines*. – Blanchard, *Les Présidents*.- Arch. Chât. Devay et Lépeau. – Reg. Parois. : St-Pierre-le-M^{er}. In A. de Villenaut, *Nobiliaire de Nivernois*, *op.cit. supra* n°8, p. 582.

- ⁴⁷LAINÉ P.L. : *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles ou anoblies du royaume de France, contenant aussi les vrais ducs, marquis...* Paris. L'auteur et Arthus Bertrand, 1818-1819. Vol. 2, p. 173-175.
- ⁴⁸Cité par M. de COURCELLES : *in op. cit. infra* n° 52, p. 375.
- ⁴⁹Bernard Chérin (1718-1785), écuyer, était généalogiste des ordres de Saint Lazare, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ainsi que des ordres du roi (la série Chérin est un recueil de généalogies dressées au XVIII^e siècle par Bernard Chérin et ses successeurs, lorsqu'ils vérifiaient les preuves de noblesse présentées pour l'admission aux Honneurs de la Cour, aux Ordres du Roi et à certaines places privilégiées).
- ⁵⁰Fonds Chérin, A.N. vol. 115, dossier 2383, fol. 24.
- ⁵¹CHÉRIN B. : Lettre au roi, 1787, vol. 115, *in de Villenaut : Nobiliaire du Nivernais : op.cit. supra* n°8, p. 582.
- ⁵²COURCELLES M. de : *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, Paris, 1821, t. III, p. 374-376.
- ⁵³LAINÉ P.L. : *op. cit. supra* n°47.
- ⁵⁴POPOFF M. : *Prosopographie des gens du Parlement de Paris 1266-1753*, PRPP. Paris. 2003. Nouvelle édition revue et corrigée, pp.1200.
- ⁵⁵BLUCHE F. : « Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle ». *Economica* 1986. Édition revue et augmentée, pp. 480.
- ⁵⁶MORERI L. : *op.cit. supra* n°5, p. 109.
- ⁵⁷LA CHESNAY-DESBOIS F.A.A. de : *op.cit. supra* n°35, p. 421.
- ⁵⁸LA CHESNAY-DESBOIS F.A.A. de : *op.cit. supra* n°35, p. 420.
- ⁵⁹LA CHESNAY-DESBOIS F.A.A. de : *op.cit. supra* n°35, p. 421.
- ⁶⁰LEMOINE Y. : *op.cit. supra* n° 3, p.117.
- ⁶¹LA CHESNAY-DESBOIS F.A.A. de : *op.cit. supra* n°35, p. 421.
- ⁶²*Min. cent. des notaires parisiens*, LXXXVI 19, f° 149, 19 juin 1547, contrat de mariage de Charles Lamoignon avec Charlotte de Bezançon, cité par DESCIMON *in op. cit. infra* n°63, p. 76, note n°10.
- ⁶³DESCIMON R. : « La relation de la nomination de Guillaume de Lamoignon à la place du premier président du Parlement écrit par lui-même », *in L'office du juge : part de souveraineté ou puissance nulle ? Études rassemblées par Olivier Cayla et Marie-France Renoux-Zagamé. Bruylant LGDJ. Publication de l'Université de Rouen. 2002, pp. 239, p. 76.*
- ⁶⁴DESCIMON R. : « Les ducs de Nevers au temps de Blaise de Vigenère ou la puissance de faire des hommes puissants », *in Blaise de Vigenère, poète et mythographe au temps d'Henri III*, Paris, Presses de l'École normale supérieure. Cahier V.L. Saulnier, 11, 1994, p. 31-34.
- ⁶⁵SOULTRAIT G. de : *op.cit. supra* n°6, p. 41-44.
- ⁶⁶Selon SOULTRAIT, l'ancêtre de la lignée féodale serait Pierre, et non Guillaume. Il fait référence à *L'inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles*, dans lequel l'acte de vente de 1288 est rédigé au nom d'Agnès, veuve de Pierre (layette cotée Château-neuf-sur-Allier, fiefs-t. II, p. 387), *in Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles*. Nevers. Imp. de Paulin Fay, 1873, p.195.
- ⁶⁷VERTOT R.-A. (Abbé de) : *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem appelés depuis chevaliers de Rhodes et aujourd'hui chevaliers de Malte*, *in Œuvres* de l'abbé de Vertot. À Paris chez Lequien fils, libraire. 1830, vol. VII, pp. 431, p. 281 et p. 306.
- ⁶⁸BLUCHE F. : *op. cit. supra* n°55, p. 243, note n°110.
- ⁶⁹DESCIMON R. : *op.cit. supra* n°63, p. 76.
- ⁷⁰L'HERMITE-SOULIERS J.-B. et BLANCHARD F. : *op.cit. supra* n° 45, p. 430.
- ⁷¹Archives de la Nièvre : série 1 F, liasse 388.
- ⁷²V. *supra* n° 24,
- ⁷³DESCIMON R. : *op.cit. supra* n°63, p. 76, note n° 10.
- ⁷⁴VILLENAUT A. de : *op.cit. supra* n°8, p. 585.
- ⁷⁵JAUBERT H.F. : *Glossaire du Centre de la France*, Chaix et C^{ie}, Paris, 1864 - Slatzine Reprints, Genève, 1970, pp. 684, p. 27.
- ⁷⁶FRESNE G. de : « La rébellion d'Hesdin », *Revue des questions historiques*. Paris, Bureaux de la Revue. 1897, 32^e année, NS, t. XVIII, p. 452-458.
- ⁷⁷LAINÉ P.L. : *op.cit. supra* n°47, p. 173.
- ⁷⁸LEMOINE Y.: *op.cit. supra* n° 3, p. 13.
- ⁷⁹LAMBOLEY C. : « Jean Aubery, étudiant en médecine à Montpellier, intendant des eaux minérales de France au temps d'Henri IV et de Louis XIII ». *Bull. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*. NS, 2009, 40, 355-374.
- ⁸⁰DU BROC de SÉGANGE Ch.-M. G. : *Généalogie manuscrite des du Broc*. A. D. Nièvre.